[](https://www.kla.tv/10194)

Crimée - Le retour à la patrie

**Il y a environ deux ans, le 16 mars 2014, un référendum sur le statut de la Crimée a eu lieu sur la péninsule qui, à l’époque, était ukrainienne. Selon le résultat final officiel, 96,77 % des votants se sont exprimés en faveur d’un ralliement à la Russie. Et cela, avec une participation au vote de 83,1 %.
Ce référendum était une réplique au coup d’État extrêmement sanglant porté, le 20 février 2014, contre le gouvernement de Kiev, légitimement élu. Ce coup d’État est souvent banalisé avec le terme d’Euromaïdan.**

Crimée - Le retour à la patrie  
  
Il y a environ deux ans, le 16 mars 2014, un référendum sur le statut de la Crimée a eu lieu sur la péninsule qui, à l’époque, était ukrainienne. Selon le résultat final officiel, 96,77 % des votants se sont exprimés en faveur d’un ralliement à la Russie. Et cela, avec une participation au vote de 83,1 %.  
Ce référendum était une réplique au coup d’Etat extrêmement sanglant porté, le 20 février 2014, contre le gouvernement de Kiev, légitimement élu. Ce coup d’Etat est souvent banalisé avec le terme d’Euromaïdan.   
Aux violentes exactions du Maïdan ont succédé de fortes répressions exercées sur la population russophone de Crimée. Il devenait évident par là que la péninsule ukrainienne subirait un coup d’Etat tout aussi sanglant si la population ne reconnaissait pas les nouvelles autorités non élues légitimement.  
Ne pouvant se plier aux ordres comme celui, par exemple, de ne plus parler russe mais exclusivement ukrainien, les habitants ont cependant voulu éviter à tout prix de devoir se défendre par la force. Ils ont organisé à cette fin un vote officiel sur l’appartenance future de la Crimée, et ce, en vertu du droit à l’auto-détermination tel qu’il est prévu par le droit international.   
Dans le film qui suit, le président russe Vladimir Poutine et divers responsables de Crimée expliquent comment il a été possible de faire ce référendum et selon le souhait même de la population de réintégrer la Crimée à la Fédération de Russie, malgré les menaces terribles des partisans-assassins du Maïdan et des autorités de l’après coup d’Etat.   
Klagemauer.TV prie ses spectateurs de ne pas cataloguer ce film, sous-titré en français, comme de la propagande russe. Il doit plutôt permettre aux habitants de l’Ouest de se mettre à la place de ceux de Crimée.

**de b.b.**

**Sources:**

SOURCES :  
Crimée, le retour à la patrie  
Partie 1/3: <http://dai.ly/x2lr5nl>  
Partie 2/3: <http://dai.ly/x2lradq>  
Partie 3/3: <http://dai.ly/x2lrf4g>

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

#Ukraine-fr - [www.kla.tv/Ukraine-fr](https://www.kla.tv/Ukraine-fr)  
  
#Russie - [www.kla.tv/Russie](https://www.kla.tv/Russie)  
  
#Crimee - Crimée - [www.kla.tv/Crimee](https://www.kla.tv/Crimee)  
  
#FormationNonCensuree - non censurée - [www.kla.tv/FormationNonCensuree](https://www.kla.tv/FormationNonCensuree)  
  
#FilmsDocumentaires - documentaires - [www.kla.tv/FilmsDocumentaires](https://www.kla.tv/FilmsDocumentaires)

[](https://www.kla.tv/fr)**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!  
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung&lang=fr)

*Licence: C:\Users\W\Downloads\ccby_transparent.png Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.  
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.